

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU JEUDI 28 MARS 2024**

Ouverture de la séance à 18h10

Nombre de personnes présentes à l'ouverture de la séance : 16 (quorum 13)

Membres de droit : M. BARD VOLF, Principal — Mme BILLARD, Adjointe gestionnaire

Représentants du Conseil Départemental de la Drôme : M. LADEGAILLERIE

Représentants des parents d'élèves : M. LACAILLE – Mme BERRUYER – Mme DUCARRE – M. GIRARD

Représentant des élèves : EDES Akif – MANGEOT Enzo

Représentants des personnels ATOS : Mme DROUADAINE – M. ROCHE

Représentants des personnels d'enseignement : Mme MAILLEFAUD – M. BEHR – M. BIARD –
Mme YAPUR – Mme GHYS

Membre invité : M. FAUGERON – agent comptable

I – Organisation du conseil

M. Bard Volf rappelle l'organisation annuelle concernant la désignation des secrétaires de séances. Mme Billard assurera donc cette tâche pour ce conseil plutôt technique car principalement dédié au compte financier 2024.

Un parent d'élèves pose la question à savoir si Mme Sannier, principale adjointe, revient après les vacances de printemps. Le principal répond « oui, c'est une absence prévue qui se termine au retour des vacances de printemps. »

Après la présentation de l'ordre du jour, M. le Principal propose l'approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 1^{er} février 2024.

Vote du CA : votants : 16 Abstention : 1 Contre : 0 Pour : 15

Le procès-verbal du 1^{er} février 2024r est adopté à l'unanimité

L'agent comptable ayant été retenu, il est proposé de changer l'ordre des points du CA.

II – Organisation financière

A/ Bilans voyages scolaires

Voyage en Andalousie

Le voyage s'est bien déroulé.

L'adjointe-gestionnaire présente le bilan du voyage qui s'apparente au budget initial concernant la participation de 300€ pour les familles. Cependant, le contrat du voyageur n'incluant pas l'annulation individuelle, le collège a souscrit cette assurance à posteriori de la signature du contrat voyageur pour un coût de 727,35 €. Cette somme est à la charge de l'établissement puisqu'elle est établie après le vote de la participation des familles. Cela représente un peu plus de 12€ par élève ce qui n'aurait pas permis de répondre au budget maximum de 300 € demandés aux familles.

Le principal précise que pour l'année 24/25, les voyages devront être anticipés dans leur organisation pour un départ aux mêmes dates afin de ne pas perturber 2 semaines différentes de cours, que la participation des familles ne dépassera pas 300€ par élève et qu'un montant maximum pour les accompagnateurs sera également fixé.

M. Ladegaillerie pose la question de la gratuité des accompagnateurs sur proposition des voyageurs. L'adjointe-gestionnaire répond que cela n'est pas envisageable compte tenu de la législation qui entoure les procédures des voyages scolaires.

Vote du CA sur le bilan du voyage en Andalousie : votants : 16

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 16

Voyage en Italie

Ce voyage s'est également bien déroulé.

Le bilan financier est identique au budget initial.

Un parent d'élèves pose la question sur les actions menées par les élèves pour réduire le coût du voyage. Ces actions ont été gérées via le FSE qui a fait un don au collège de 100,94 € afin de laisser une part famille à 300 € et la somme restante a été utilisée pour des visites supplémentaires sur place, réglées directement par le FSE (n'entre donc pas dans le budget présenté).

Vote du CA sur le bilan du voyage en Italie : votants : 16

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 16

Un point est effectué par les représentants des élèves sur le conseil de vie collégien :

► la deuxième réunion du CVC a eu lieu le jeudi 28 mars 2024 : les élèves positionnés sur l'aménagement du foyer et de la permanence ont travaillé sur le prix des mobiliers à acheter : pouf, étagère, plantes artificielles... ainsi que des jeux de société pour le foyer.

► le repas mexicain a remporté un franc succès. M. Roche souhaite pouvoir récupérer les dessins pour les réutiliser à l'avenir. Un élève lui pose la question de savoir si un tel repas nécessite beaucoup de travail en cuisine. A cela, M. Roche répond qu'il faut de l'anticipation et une bonne organisation.

Les élèves ont également travaillé à la préparation d'un repas « grec » qui aura lieu le jeudi 23 mai.

Arrivée de M. Faugeron, agent comptable

II – Organisation financière

B/ Présentation du compte financier 2023

Mme Billard, présente la répartition des dépenses et recettes à l'aide d'un diagramme.

Sur le service VE, M. Faugeron intervient afin d'expliquer la prise en compte dans le budget de l'établissement de la paye des AED depuis 2022.

Les services sont retracés les uns après les autres avec un accent particulier pour les charges exceptionnelles.

AP : - * licence Esidoc pour le CDI qui n'est plus prise en charge par le Conseil Départemental,

- achat des carnets de correspondance qui reste à la charge totale du collège (906,96 € après déduction des reliquats des subventions des années antérieures)
- dépassement des crédits alloués pour l'EPS dû notamment à l'augmentation des prix des structures utilisées et qui n'a pu être anticipée compte tenu de la programmation annuelle d'EPS et des planning de réservation. Une demande de subvention complémentaire a été faite en ce sens auprès du conseil départemental.

L'échange revient sur l'acquisition des vélos pédagogiques sur les reliquats des subventions EPS des années antérieures : M. Ladegaillerie souligne que cela a pu être possible à un moment mais qu'à présent, ce ne l'est plus. Mme Billard souligne que cela est dommageable pour l'établissement (la date initiale d'utilisation des crédits a coïncidé avec le changement de gestionnaire) et que le devis établi pour l'acquisition de ces vélos est bien en deçà des crédits disponibles. M. Ladegaillerie dit qu'il a été interpellé sur le fait que l'établissement ait acheté une voiture de service sur les fonds de roulement du collège. L'agent comptable rappelle qu'il est de la compétence du CA d'utiliser le fonds de roulement du collège.

ALO / * viabilisation : l'adjointe-gestionnaire revient particulièrement sur les dépenses énergétiques qui ont augmentée en 2023 de + de 130,5% pour l'électricité et + 49,9 % pour le gaz

en 2023 alors que les consommations sont restées quasi identiques voire ont baissé. La viabilisation représente une charge importante dans le budget de l'établissement.

18h48 : Départ des 2 élèves

- produits d'entretien : Mme Billard a conscience que la dépense est beaucoup trop importante même si l'on note une hausse significative du prix de la ouate (papier WC, essuie mains) sur 2023. Début 2024, le collège s'est tourné vers un nouveau fournisseur (Comodis) afin de contenir sa dépense. Une réflexion est aussi menée pour acquérir des sèche mains électriques pour remplacer les essuies mains.

Après analyse du coût de l'électricité depuis ce début 2024 et compte tenu des préconisations dans le fléchage de la part viabilisation de la dotation de fonctionnement, une demande de dotation complémentaire pour 2024 va être adressée avant les vacances de printemps au Conseil Départemental.

Un professeur pose la question de la régulation de la température du chauffage. L'adjointe gestionnaire répond que la GTC des bâtiments C. D et E ne fonctionne plus et que le service des bâtiments du Conseil Départemental n'a pas de proposition immédiate en la matière. La sonde extérieure qui permet la régulation a été remplacée l'an dernier sans plus de résultat (elle a grillé peu de jours après son remplacement). Sur la partie administration, c'est un problème de boue dans le réseau qui réduit la température au niveau des bureaux de l'administration. Un devis a été établi pour un débouage de l'installation + la mise en place d'un pot à boues pour un montant de + de 10 000€ et une demande de travaux en ce sens va être déposée. A ce jour, il est proposé que le responsable technique avec l'aide de M. Porcel pratique un nettoyage manuel des radiateurs défaillants.

SRH : le Conseil Départemental a fait le choix d'un reste dans l'assiette à 2,30 € pour les collèges (2,10 € initialement prévu) ce qui réduit considérablement le montant de la réversion à la collectivité et impacte moins la dépenses.

OPC : le collège s'est doté d'une voiture de service puisqu'il n'en détenait pas jusqu'à présent. Le budget alloué de 7 000€ a pu être respecté grâce à des recherches approfondies par le responsable technique.

La subvention NEFLE a permis à l'établissement de se doter des instruments pour l'atelier musique actuelle.

M. Faugeron, agent comptable, présente à son tour son analyse financière.

L'année 2023 se caractérise par un contexte inflationniste. Le fonds de roulement a largement diminué. Le fonds de roulement sert à financer les projets pédagogiques, les dépenses de fonctionnement et « les accidents ou imprévus ».

Un parent d'élève s'interroge sur le fait que le collège ne maîtrise pas les problèmes de chauffage mais qu'il en subit les conséquences par un coût élevé des fluides. Réponse du principal : « c'est en ce sens également que nous ferons la demande de dotation complémentaire ».

Le fonds de roulement est de 48 jours si l'on tient compte de la paie des AED (70 jours sans en tenir compte). La subvention NEFLE de 122 260,60 € permet à l'établissement d'augmenter sa trésorerie : 273 569,08 €.

Le fonds de roulement final s'élève à 74 138,79 € soit une forte diminution par rapport à 2022. Le niveau financier de l'établissement est correct mais l'établissement doit rester vigilant dans l'attente de l'accompagnement du Conseil Départemental.

Vote pour l'adoption du compte financier :

Vote du CA : Votants : 14 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 14

Le compte financier est adopté à l'unanimité

Vote pour l'affectation du résultat sur compte unique :

Vote du CA : Votants : 14 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 14

III – Organisation pédagogique et éducative

A/ Présentation du calendrier de fin d'année scolaire

Nous sommes toujours dans l'objectif de la reconquête de la fin de l'année scolaire. Le DNB a lieu le 1^{er} et 2 juillet 2024.

Les cours sont maintenus jusqu'au vendredi 28 juin 2024 à 12h. Les professeurs de français et mathématiques sont libérés le matin afin de travailler sur les groupes de niveaux.

Le principal retrace les dates importantes de la fin d'année.

B/ Nouveau règlement intérieur

M. Bard Volf présente le règlement intérieur modifié.

Un groupe de travail s'est réuni le 30 novembre 2023 et le 15 janvier 2024.

Les changements sont :

- l'interdiction de la consommation de nourriture
- portable rangé et non visible dans les cours
- sanction et punition ont un objectif éducatif
- qui peut sanctionner
- gestion des retards

Sortie temporaire d'un professeur

Vote pour l'adoption des modifications du règlement intérieur :

Vote du CA : Votants : 13 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 13

C/ Nouveau référentiel de vie scolaire

M. Bard Volf présente le nouveau référentiel de vie scolaire.

Retour du professeur

A la suite de la remarque d'un professeur, le référentiel sera modifié dans sa partie retenue : « pas de retenue « en vie scolaire » de 11h à 12h »

IV – Questions diverses

↗ Annulation du Cross du collège prévu le 12 avril 2024 compte tenu du plan Vigipirate niveau 3. La gendarmerie contactée par M. le Principal ne peut en assurer la sécurité (sur sollicitation par ailleurs dans le cadre de Vigipirate). Les attroupements aux abords des établissements doivent être limités.

↗ Exercice PPMS risques majeurs : il est programmé le 2 mai à 10h15.

↗ Concert de fin d'année : le 18 juin 2024 à 18h en commun avec l'école Jean-Jacques Rousseau.

↗ Passage au progiciel de comptabilité Opale : M. le principal informe les membres du CA que le collège passera à Opale en janvier 2025. Avant de laisser la parole à M. Faugeron (qui est sous Opale depuis janvier 2024), M. Bard Volf souligne que l'outil doit rester au service de la pédagogie. L'agent comptable explique qu'Opale est très chronophage, que c'est un outil qui n'est pas abouti. Dans son établissement (lycée Alain Borne de Montélimar), 2 fiches SST ont été déposées dans ce cadre-là. Il va demander un report du passage pour certains établissements (un moratoire est demandé en ce sens).

Questions diverses des professeurs :

* désagréments dans les toilettes élèves : chez les filles : les problèmes de cigarettes, vapot et téléphones sont les plus connus et importants de l'établissement. Par ailleurs, les élèves tapent dans les portes ce qui fait beaucoup de bruit. Les problèmes sont revenus plusieurs fois en conseil de classe de 6^{ème} et 5^{ème}. Les élèves n'iraient pas aux toilettes par crainte de se voir bousculer. Il n'y a pas de problème de propreté.

La présence plus accrue de la vie scolaire est une nécessité.

* invasion de souris : M. Bard Volf rappelle que l'invasion de souris était localisée uniquement dans un laboratoire de physique et non pas dans l'ensemble du collège. Il ne comprend pas « qui polluent l'atmosphère du collège ». Retour sur un discours officiel :

- le laboratoire a été fermé

- lavé et désinfecté avec notamment du produit virucide utilisé dans le cadre du Covid

- et que les armoires vont être lavées et désinfectées également et réaménagées lorsque les professeurs auront trié et jeté les matériels endommagés.

Mme Billard explique l'intervention de la société de dératisation (intervention très encadrée par la loi) et l'évolution du contrat qui pourrait mener vers 3 passages de contrôle annuels (actuellement 2 passages). Mme Billard est dans l'attente d'un nouveau devis en ce sens. Les dégâts sont estimés d'un point de vue matériel à environ 1 000€ (matériels pédagogiques + étagères) plus le prix de l'intervention de la société de dératisation non connue à ce jour.

* AESH absente et non remplacée : M. Bard Volf a fait une demande de remplacement de ce personnel absent. Il lui a été répondu que dans l'immédiat il n'y avait pas de candidat qui pourrait être proposé.

* commande manuels scolaires dans le cadre de la subvention « cartable allégé » : M. Bard Volf est à l'origine de cette commande. Après avoir consulté Mme Petitjean, documentaliste, il a souhaité que chaque élève de 6^{ème} puisse disposer d'un double jeu de manuels scolaires. Les professeurs expriment le fait que c'est un problème de comptage car ils disposent déjà dans leur salle d'un stock permettant ce double jeu. En ce qui concerne le potentiel changement de manuels dans le cadre de la réforme, M. Bard Volf n'en a pas connaissance et ce projet a débuté en novembre 2023.

Prochain conseil d'administration le 2 juillet 2024

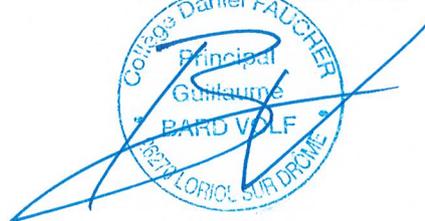
La séance est levée à 20h15

La secrétaire de séance

Le Président de séance,

Madame BILLARD

Monsieur BARD VOLF



The image shows a blue circular stamp from the 'Collège Daniel FAUCHER' in 'LORIOL SUR DRÔME'. The stamp identifies the 'Principal Guillaume BARD VOLF'. A blue ink signature is written over the stamp.